



CONVENTION SUR LA LUTTE
CONTRE LA DÉSSERTIFICATION

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(2)/5
31 août 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Deuxième session
Dakar, 30 novembre - 11 décembre 1998
Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION ET DU FONCTIONNEMENT
DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS CORRESPONDANTS,
Y COMPRIS L'APPUI AUX PROGRAMMES RÉGIONAUX**

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	2
II. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EN AFRIQUE	5 - 21	3
III. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EN ASIE	22 - 25	6
IV. MESURES PRISES POUR FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES	26 - 32	8
V. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DANS LA RÉGION DE LA MEDITERRANÉE SEPTENTRIONALE ET DANS D'AUTRES RÉGIONS D'EUROPE	33 - 36	9

Annexe

Principales réunions nationales, régionales et sous-régionales organisées, avec la participation du secrétariat, de juillet 1997 à octobre 1998	11
---	----

I. INTRODUCTION

1. À la première session de la Conférence des Parties (COP 1), les participants ont été saisis du document ICCD/COP(1)/7 indiquant les activités relatives à la mise en oeuvre de la Convention entreprises avec l'appui ou la participation du secrétariat pendant la période qui s'était écoulée entre l'adoption de la Convention en juin 1994 et son entrée en vigueur en décembre 1996. La présente note contient des renseignements sur les activités du secrétariat d'août 1997 à juillet 1998. Elle donne un aperçu de ces activités et des mesures qu'il a prises pour veiller à ce que ces initiatives constituent le prolongement logique de celles prises pendant la période intérimaire. Les mesures ont consisté à accorder une aide financière et technique rendue possible, dans la plupart des cas, par les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale créé en application de la résolution 47/188 de l'Assemblée générale. Les initiatives des Parties aux niveaux national, sous-régional et régional sont parvenues au stade où il faut maintenant, dans certains cas, conclure des arrangements de partenariat.

2. Les enseignements que l'on peut tirer de la phase initiale du processus de mise en oeuvre sont les suivants : au niveau national, les arrangements institutionnels pour la coordination des mesures de mise en oeuvre de la Convention jouent un rôle clef en facilitant le lancement de programmes d'action nationaux. Les centres de liaison nationaux et les comités de coordination nationaux doivent être établis au niveau hiérarchique approprié pour pouvoir mobiliser largement l'administration et la société civile, examiner la relation avec d'autres cadres de programmation stratégique pour le développement durable et mobiliser des ressources suffisantes. Il est important de considérer le programme d'action national comme un processus itératif, non comme la production d'un document de planification.

3. Aux niveaux sous-régional, régional et interrégional les nouvelles formes de collaboration internationale dans le cadre de la Convention ont permis l'identification de domaines prioritaires dans les différentes régions. Les Parties sont en faveur de modalités de coopération souples, par exemple de réseaux thématiques reposant sur des capacités scientifiques en place et des programmes en cours. Les institutions scientifiques des pays développés Parties intéressés sont invitées à se joindre à ces réseaux en tant que membres non régionaux.

4. Les renseignements contenus dans la présente note portent uniquement sur les activités spécifiques auxquelles le secrétariat a apporté une contribution, soit en y participant, soit en accordant un soutien financier. Ils ne donnent pas un tableau complet de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la Convention ni des tendances générales de cette mise en oeuvre. Toutefois, il ressort clairement de l'expérience acquise par le secrétariat pendant la période intérimaire qu'il existe certains problèmes clefs auxquels il faut s'attaquer pour que la mise en oeuvre de la Convention progresse à la satisfaction de toutes les Parties. Parmi ces problèmes on peut citer la nécessité d'harmoniser les multiples cadres de planification stratégique pour les pays touchés Parties, le besoin d'une coopération plus étroite - au niveau des pays - entre les institutions multilatérales et les organisations donatrices afin de faire face aux nombreuses difficultés qui apparaissent lors de la mise en oeuvre de la Convention, la nécessité d'acheminer directement

les ressources au niveau local afin de changer les choses dans les zones touchées et celle de structurer de manière prévisible le niveau d'aide financière qu'un pays touché peut espérer obtenir pendant la durée d'un cycle de programmation.

II. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EN AFRIQUE

5. En Afrique, de nombreuses activités ont été entreprises et les mesures initiales de mise en oeuvre sont déjà bien avancées depuis l'adoption et l'entrée en vigueur immédiate, en juin 1994, de la résolution sur les mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique, lors de la cinquième session du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification, c'est-à-dire deux ans et demi avant l'entrée en vigueur de la Convention.

6. Au niveau national, les pays africains en sont à divers stades de l'élaboration de leurs programmes d'action nationaux. Certains ont entraîné les activités nécessaires : processus consultatif largement représentatif avec les acteurs pertinents afin de donner des directives sur une planification et une stratégie souples; examen des projets, programmes et plans existants concernant la lutte contre la désertification et harmonisation des cadres nationaux de planification stratégique; appui institutionnel aux organes nationaux de coordination chargés de formuler des programmes d'action nationaux; détermination - grâce à des processus de consultation - des mesures prioritaires à prendre; évaluation des sources de financement existantes et possibles; élaboration de projets axés sur les besoins détectés; organisation de "forums nationaux" etc.

7. Des efforts appréciables continuent d'être déployés dans le domaine de l'information et de la sensibilisation. Les séminaires nationaux de sensibilisation qui ont été organisés dans une trentaine de pays (et dont il est question dans le document ICCD/COP(1)/7) ont été suivis, dans certains cas, par des campagnes de sensibilisation à l'échelon local afin de mieux faire connaître la Convention aux acteurs sur le terrain et de les intéresser davantage aux débats sur les moyens de combattre la désertification.

8. Dans les pays les plus avancés, les processus consultatifs organisés dans tout le pays dans le cadre de l'élaboration des programmes d'action nationaux, ainsi qu'il est prévu dans la Convention, ont fourni une nouvelle occasion de mieux faire connaître cet instrument et le problème de la désertification.

9. En ce qui concerne les processus de participation et de consultation destinés à permettre l'élaboration de programmes d'action nationaux, quelques pays (Angola et Madagascar par exemple) ont également créé des organes de coordination institutionnels. Ils ont par ailleurs désigné des centres de liaison chargés de la mise en oeuvre de la Convention afin de faciliter l'élaboration de ces programmes. De plus, un petit nombre d'entre eux (Botswana, Lesotho, Niger, Zimbabwe) ont organisé des "forums nationaux" pour lancer le processus d'application de la Convention.

10. Deux pays (le Burkina Faso et le Cap-Vert) ont organisé un deuxième forum dans le but d'adopter le programme d'action national qu'ils avaient élaboré dans le cadre du processus consultatif et participatif auquel il est accordé une importance particulière dans la Convention.

11. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) jouent un rôle très important en aidant les 15 pays ci-après à élaborer leur programme d'action national : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

12. Il convient de noter que certains pays ont été choisis comme chef de file afin de coordonner et de faciliter le processus en question chez leurs partenaires extérieurs. En général, la contribution du chef de file a confirmé combien il est difficile d'amener des partenaires extérieurs, en particulier des partenaires bilatéraux, à participer à une intervention structurée pour faire face aux besoins que révèle le processus d'élaboration du programme d'action national. Les Parties désireront peut-être envisager d'établir un calendrier pour les arrangements de partenariat recommandés dans la Convention. Ceux-ci sont indispensables pour appliquer les programmes d'action nationaux, en commençant par les pays les moins avancés, et le secrétariat estime que la communauté internationale devrait continuer de concentrer ses efforts sur leur élaboration pendant la période qui s'écoulera jusqu'à la troisième session de la Conférence des Parties.

13. Au niveau sous-régional, des consultations ont eu lieu pour élaborer de nouveaux programmes d'action régionaux. À ce niveau des questions particulières ont été examinées dans le cadre de réunions techniques. On trouvera résumées ci-après les activités menées par les organisations chargées de diriger le processus dans chaque sous-région :

a) La réunion de Niamey, dont il est question dans le document ICCD/COP(1)/7, a eu lieu comme prévu en juillet 1997. Elle a constitué un pas important dans l'élaboration du programme d'action sous-régional pour lutter contre la désertification en Afrique de l'Ouest. Grâce au dialogue ainsi instauré, les différents acteurs impliqués dans le processus ont pu définir le cadre et les principes destinés à servir de références et de directives pour la préparation et la réalisation du programme. Plus spécifiquement, l'un des principaux résultats de cette réunion a été la mise en place d'un mécanisme comprenant, entre autres, un comité sous-régional de coordination chargé de définir et d'adopter les tâches prioritaires dans le programme d'action sous-régional, en suivant une procédure en cinq étapes;

b) Les trois premières, qui visaient à élaborer le programme, ont maintenant été réalisées et les deux dernières, visant à le faire adopter par le Conseil des Ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et, enfin, par la Conférence des chefs d'État de la CEDEAO - y compris par le Tchad - sont sur le point de l'être;

c) La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a été active et dynamique. Elle s'était déjà lancée, avant la première session de la Conférence des Parties, dans des projets concrets qu'elle a menés à bien. Des systèmes d'alerte précoce rattachés à la sécurité alimentaire et à la surveillance de l'environnement sont un des principaux éléments d'un bon programme d'action sous-régional. C'est pourquoi la SADC a cherché à obtenir un appui du secrétariat pour renforcer les systèmes d'alerte précoce déjà en place dans la sous-région de l'Afrique australe;

d) La mise à jour du Plan d'action Kalahari-Namibie a été adoptée comme nouvel objectif de la SADC. Ce plan d'action pour des zones semi-arides, mobilisant tous les pays qui partagent l'écosystème Kalahari-Namibie, avait été conçu deux ans plus tôt mais, pour diverses raisons, sa réalisation avait peu avancé;

e) Dans ces deux cas, le but des activités entreprises était d'étudier la situation afin d'élaborer de nouvelles propositions de programme dans le contexte de la Convention. Le secrétariat a soutenu ces deux initiatives en aidant la SADC à organiser des réunions de centres de liaison et à bénéficier de l'appui technique de consultants;

f) En ce qui concerne les systèmes d'alerte précoce, un atelier qui s'est tenu à Harare en avril 1998 a fait des recommandations en vue de rationaliser les tâches dans le domaine de l'information (collecte et diffusion de données) et du renforcement des capacités;

g) L'approbation des recommandations d'une étude sur le Plan d'action Kalahari-Namibie a abouti à l'adoption de deux programmes de suivi (surveillance concertée du processus relatif aux programmes d'action nationaux et système de mise en commun des renseignements sur la désertification). La SADC cherche maintenant à obtenir un appui pour les réaliser.

14. Dans le cadre des activités préparatoires entreprises en vue de la mise en oeuvre de la Convention à l'échelon sous-régional, plusieurs pays du Maghreb et du Sahel ont cherché, au cours des deux dernières années, à promouvoir des projets pilotes dans des zones frontalières afin de gérer de façon plus efficace les ressources naturelles communes. Une réunion tenue à Ouagadougou en août 1996 a permis d'identifier un certain nombre de sites où de tels projets pourraient être exécutés. On a également, pendant cette réunion, mis au point une méthodologie pour concevoir des projets précis. En collaboration étroite avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies et d'autres protagonistes intéressés, le secrétariat participe maintenant à l'organisation de missions qui devraient permettre de formuler de façon plus précise le premier projet de ce genre.

15. Au niveau régional, le secrétariat s'est engagé à aider à la mise en oeuvre des décisions prises lors de la Conférence panafricaine sur l'application de la Convention qui a eu lieu à Ouagadougou en mars 1997.

16. La Conférence panafricaine a recommandé que le programme d'action régional soit élaboré à partir d'une série de sept ateliers thématiques consacrés, chacun, à un sujet jugé présenter une grande importance pour la région.

17. À ce jour, trois de ces ateliers ont déjà eu lieu. Le premier portait sur la surveillance écologique, la cartographie des ressources naturelles, la télédétection et les systèmes d'alerte précoce, le deuxième sur l'agroforesterie et la conservation des sols et le troisième sur l'utilisation rationnelle des zones de pacage et le développement des cultures fourragères. Un quatrième atelier, consacré à la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et à la technologie, se tiendra avant la deuxième session de la Conférence des Parties.

18. Un des objectifs importants de ces réunions régionales est la promotion de la constitution de réseaux efficaces dans tous les domaines prioritaires du programme d'action régional pour l'Afrique.

19. L'Afrique a également entamé le processus d'établissement d'une unité de coordination régionale, qui aura principalement pour but d'aider les Parties à veiller à l'application de la Convention.

20. Les conférences d'organisations non gouvernementales tenues aux niveaux régional et sous-régional en 1998 ont facilité les préparatifs de ces organisations pour la deuxième session de la Conférence des Parties. Ces réunions ont encouragé l'échange de renseignements et certaines activités, et renforcé l'importance de la constitution de réseaux, du rôle des femmes et du rôle de ces organisations dans la région.

21. Le Forum d'organisations non gouvernementales de pays lusophones a conduit à la formation de partenariats et à la mise au point de projets intégrés et d'activités entre ces organisations dans ces pays. Il a aussi établi un comité chargé du suivi, doté de fonctions précises, et il a formulé des recommandations portant sur les mesures à prendre pour lutter contre la pauvreté.

III. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EN ASIE

22. Au niveau national, des séminaires de sensibilisation ont été organisés dans six pays d'Asie au cours de la période considérée. En outre, le secrétariat a continué d'apporter un soutien institutionnel à la Mongolie et a commencé à fournir un soutien de ce genre au Kirghizistan, dans le but de renforcer les capacités nationales pour élaborer les programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification et la sécheresse. Plusieurs pays ont reçu des Nations Unies un appui qui a permis de faire avancer la préparation de ces programmes. D'autres sont prêts à aller de l'avant mais cherchent encore un appui extérieur.

23. Aux niveaux sous-régional et interrégional, les activités suivantes ont eu lieu :

a) Les participants à la réunion sous-régionale de consultation pour l'Asie occidentale qui s'est tenue à Damas en avril 1997 ont adopté toute une série de conclusions et de recommandations pour l'élaboration d'un programme d'action sous-régional. Les quatre réseaux thématiques qu'ils ont approuvés pour épauler ce programme ont été perfectionnés avec l'aide du Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD), du Centre

international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA) et du Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe (CEDARE). Ces programmes et les progrès du programme d'action sous-régional seront examinés lors de la réunion internationale d'experts qui aura lieu à Muscat en septembre 1998;

b) Après la Conférence interrégionale de Tachkent sur la mise en oeuvre de la Convention, qui a été organisée en juin 1997 à l'intention des États d'Asie centrale et d'autres pays de la Communauté des États indépendants, on a distribué des questionnaires sur le rôle que les pays pourraient jouer dans les 12 domaines de coopération identifiés lors du processus interrégional, et analysé les réponses. Des travaux sont actuellement en cours pour faciliter les progrès dans l'élaboration, l'an prochain, d'un programme d'action interrégional en tenant compte des progrès réalisés en ce qui concerne l'adhésion des pays d'Europe de l'Est à la Convention;

c) Le deuxième Forum Asie-Afrique sur l'application de la Convention s'est tenu à Niamey (Niger) en septembre 1997. Les participants ont échangé leurs points de vues et déterminé les domaines d'intérêt commun dans la mise en oeuvre de leurs programmes d'action respectifs. Des propositions concrètes ont été adoptées, notamment l'établissement, à Beijing (Chine), d'un centre de formation afro-asiatique pour lutter contre la désertification. Cet échange de données d'expérience ayant été jugé utile, le prochain forum réunira aussi des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

24. La Conférence des organisations non gouvernementales des États nouvellement indépendants qui a eu lieu à Issyk-Kul (Kirghizistan) du 2 au 4 mai 1997 a constitué un événement marquant pour les organisations non gouvernementales d'Asie centrale. Elle a encouragé les échanges entre ces organisations, aidé à mieux faire connaître la Convention et encouragé la participation des organisations non gouvernementales à l'application de la Convention dans une région du monde où les relations entre ces organisations et les gouvernements ne sont toujours pas bien définies. C'est pourquoi le secrétariat apporte un appui actif aux organisations non gouvernementales au niveau national en tenant compte de la place réservée aux femmes dans les activités proposées.

25. Au niveau régional, les pays d'Asie ont réalisé des progrès importants :

a) La Conférence ministérielle régionale qui s'est tenue à Beijing en mai 1997 a permis de dégager les principes directeurs du renforcement de la coopération régionale dans toute l'Asie et les participants ont approuvé l'élaboration d'un programme d'action régional et la création de six réseaux thématiques. La Chine, l'Inde et la République islamique d'Iran ont déjà accepté d'en héberger chacune un : la Chine celui pour la surveillance et l'évaluation de la désertification, l'Inde celui pour l'agroforesterie et la conservation des sols dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches et l'Iran celui pour la gestion des zones de pacage dans les zones arides, y compris la fixation des dunes de sable. La réunion internationale du groupe d'experts qui se tiendra à Bangkok en novembre 1998 examinera où en sont les préparatifs en vue de l'établissement de ces réseaux ainsi que

des questions plus vastes concernant la coopération régionale en Asie. Les réunions de lancement des trois premiers réseaux devraient avoir lieu en 1999;

b) À la première réunion des centres de liaison nationaux en Asie qui s'est tenue à Ohtsu (Japon) les participants, notamment les représentants de 13 gouvernements, ont fait rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Convention dans leur pays et ont débattu de cette question. Ils ont adopté des recommandations pour faciliter l'application de la Convention et ont demandé que les institutions financières et les institutions régionales contribuent plus largement à ce processus.

IV. MESURES PRISES POUR FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

26. Au niveau national, un certain nombre de pays ont organisé des séminaires, des campagnes et des ateliers de sensibilisation dans le but d'élaborer des programmes d'action nationaux. Certains pays ont déjà commencé à mettre en oeuvre leur programme, tandis que d'autres ont désigné des centres de liaison nationaux.

27. Depuis la première session de la Conférence des Parties, huit pays de la région ont ratifié la Convention. En outre, les pays de la région ont aussi régulièrement multiplié et développé diverses activités aux niveaux régional et sous-régional. Il est évident que la prise de conscience, par le public, des dangers du phénomène que constituent la dégradation des sols et la baisse de la productivité économique des sols est beaucoup plus grande mais il reste indispensable de continuer à analyser et diffuser des renseignements à l'intention de toutes les autorités nationales et de toute la population afin que le grand public comprenne l'importance de ce problème.

28. Au niveau sous-régional, les activités se poursuivent dans la région du Gran Chaco d'Argentine, de Bolivie et du Paraguay et dans celle de la puna en Argentine, en Bolivie, au Chili, en Équateur et au Pérou. On s'efforce de mettre au point un projet de protection de l'écosystème d'Hispaniola, qui comprend Haïti et la République dominicaine.

29. Au niveau régional, la quatrième réunion régionale s'est tenue à Antigua-et-Barbuda du 27 avril au 1er mai 1998. Vingt-sept pays, organisations internationales et organisations non gouvernementales y ont participé. Elle avait pour but de trouver des solutions aux problèmes communs ainsi que d'examiner et d'approuver des projets portant notamment sur :

a) La mise en place du réseau régional pour lutter contre la désertification et/ou le développement et le renforcement de réseaux nationaux;

b) La sélection et la mise au point de méthodes pour l'évaluation et la surveillance de la désertification et pour la promotion de l'utilisation de systèmes de renseignements géographiques au niveau national;

c) L'amélioration de la coopération horizontale;

- d) La formation en vue de la mise en oeuvre de la Convention;
- e) L'établissement d'un système régional de gestion des investissements pour lutter contre la désertification;
- f) La réalisation d'activités éducatives au niveau local pour lutter contre la désertification;
- g) L'assistance technique en Haïti;
- h) La mise en place de l'unité régionale de coordination basée à Mexico.

30. Les représentants d'organisations non gouvernementales se sont vu accorder le droit de participer pleinement à la réunion intergouvernementale et ont été en mesure de contribuer directement aux discussions.

31. Le secrétariat a, en collaboration avec le Comité exécutif régional (élu lors de la réunion régionale qui s'est tenue à Antigua-et-Barbuda), pris les mesures nécessaires pour veiller à avoir suffisamment de fonds pour la réalisation des projets susmentionnés.

32. Le premier forum Afrique/Amérique latine et Caraïbes, dont le but est de créer une plate-forme de coopération entre les régions, doit avoir lieu à Récife (Brésil) du 14 au 16 octobre 1998.

V. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION
DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE SEPTENTRIONALE ET
DANS D'AUTRES RÉGIONS D'EUROPE

33. Au niveau national, dans nombre de pays, les ministères responsables de l'application de la Convention traitent des aspects institutionnels de la coordination interministérielle, tout en lançant des campagnes d'information pour veiller à ce que les activités entreprises au titre de la Convention soient portées à la connaissance du plus grand nombre. Des séminaires nationaux de sensibilisation et des journées nationales d'information ont été organisés dans sept pays d'Europe. Les programmes d'action nationaux sont également en cours d'élaboration dans des pays de l'Union européenne touchés Parties à la Convention.

34. Au niveau régional, un groupe de pays de l'Annexe IV s'est réuni à Athènes pour diffuser des données scientifiques et des informations, étudier les progrès des programmes nationaux et établir des liens et développer des activités dans le domaine de l'information avec l'Union européenne afin d'accroître les efforts faits pour la mise en oeuvre de la Convention.

35. Des pays de la région de la Méditerranée septentrionale poursuivront, lors de réunions qui seront organisées par l'Italie avant la deuxième session de la Conférence des Parties, leurs travaux sur les repères et les indicateurs.

36. Le secrétariat a facilité le processus d'adhésion des pays d'Europe orientale et d'Europe centrale à la Convention. Afin d'accélérer ce processus, le secrétariat a organisé à Genève, à l'intention des représentants des missions permanentes des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale, une réunion d'information au cours de laquelle les diverses possibilités d'instaurer une coopération plus étroite dans la région ont été également passées en revue. Le secrétariat a également entrepris d'organiser des séminaires nationaux de sensibilisation ou des journées nationales d'information, ou les deux, dans sept pays d'Europe orientale et d'Europe centrale.

Annexe

PRINCIPALES RÉUNIONS NATIONALES, RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES
ORGANISÉES, AVEC LA PARTICIPATION DU SECRÉTARIAT,
DE JUILLET 1997 À OCTOBRE 1998

Afrique

1997

1er-3 juillet	Ouagadougou	Séminaire sur le Fonds pour l'environnement mondial et le financement des activités de lutte contre la désertification (Burkina Faso)
8-11 juillet	Ouagadougou	Forum pour la formulation d'un programme d'action national (Burkina Faso)
21-23 juillet	Niamey	Forum sur le programme d'action sous-régional pour les pays d'Afrique de l'Ouest (CILSS/CEDEAO) (Niger)
2-5 septembre	Niamey	Deuxième Forum Asie-Afrique sur la lutte contre la désertification (Niger)
8-12 septembre	Dakar	Conférence régionale d'ONG sur la mise en oeuvre de la Convention (Sénégal)
16-19 septembre	Maseru	Troisième atelier technique à l'intention des centres de liaison africains pour la Convention et de leurs principaux partenaires (Lesotho)
20-22 octobre	Gaborone	Forum national sur la Convention (Botswana)
27-28 novembre	Praia	Conférence d'ONG de pays lusophones (Cap-Vert)

1998

10-13 mars	Kano	Atelier sous-régional d'ONG anglophones d'Afrique de l'Ouest (Nigéria)
17-19 mars	Maseru	Forum national sur la Convention (Lesotho)
23-25 mars	Praia	Forum national pour l'adoption d'un programme d'action national de lutte contre la désertification (Cap-Vert)

23-27 mars	Johannesbourg	Atelier sous-régional d'ONG d'Afrique australe (Afrique du Sud)
30-31 mars	Gaborone	Réunion consultative sur l'examen du Plan d'action Kalahari/Namibie (Botswana)
20-22 avril	Niamey	Forum national pour l'adoption d'un plan national de l'environnement en vue d'un développement durable (Niger)
20-22 avril	Harare	Atelier sur le renforcement des systèmes d'alerte précoce de la SADC (Zimbabwe)
23-27 avril	Maroua	Atelier régional d'ONG féminines (Cameroun)
5-8 mai	Nairobi	Atelier régional pour la promotion d'un réseau pour la surveillance écologique, la cartographie des ressources naturelles, la télédétection et les systèmes d'alerte précoce en Afrique (Kenya)
28-30 mai	Bamako	Forum national pour l'adoption d'un programme d'action national de lutte contre la désertification (Mali)
1er-5 juin	Swakopmund	Consultations sur l'établissement d'un Comité scientifique et technique consultatif/multidisciplinaire pour la SADC (Namibie)
30 juin - 3 juillet	Bamako	Atelier régional sur un réseau pour la promotion de l'agroforesterie et la conservation des sols dans le contexte du programme d'action régional (Mali)
4 juillet	Bamako	Réunion UMA-CILSS sur le nouveau lancement de projets pilotes dans des zones transfrontières (Mali)
4-7 août	Addis-Abeba	Atelier thématique sur l'utilisation rationnelle des zones de pacage et le développement des cultures fourragères dans le contexte du programme d'action régional (Éthiopie)
29 sept. - 2 octobre	Abidjan	Atelier thématique sur la gestion intégrée des fleuves, lacs et bassins hydrogéologiques internationaux dans le contexte du programme d'action régional (Côte d'Ivoire)

26-29 octobre	Tunis	Atelier thématique sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les technologies dans le contexte du programme d'action régional (Tunisie)
2-5 novembre	Tunis	Conférence préparatoire régionale pour l'Afrique dans le contexte de la deuxième session de la Conférence des Parties

Asie

1997

2-3 juillet	Oulan-Bator	Séminaire national de sensibilisation (Mongolie)
2-5 septembre	Niamey	Deuxième Forum Asie-Afrique sur l'application de la Convention (Niger)
10-12 septembre	Bichkek	Séminaire national de sensibilisation (Kirghizistan)
4-5 novembre	Katmandou	Séminaire national de sensibilisation (Népal)

1998

16-17 avril	Douchanbé	Séminaire national de sensibilisation (Tadjikistan)
21-22 avril	Dhaka	Séminaire national de sensibilisation (Bangladesh)
26-28 mai	Ohtsu	Première réunion pour l'Asie des centres de liaison nationaux (Japon)
14-16 septembre	Mascate	Réunion d'un groupe international d'experts pour l'élaboration d'un programme d'action sous-régional en Asie occidentale (Oman)
Septembre/octobre	Phnom-Penh	Séminaire national de sensibilisation (Cambodge)
Septembre/octobre	Hanoi	Séminaire national de sensibilisation (Viet Nam)

Amérique latine et Caraïbes

1997

28-30 octobre	Panama	Séminaire national de sensibilisation (Panama)
---------------	--------	--

1998

23-25 février	San Salvador	Séminaire national de sensibilisation (El Salvador)
4-11 mars	Port-au-Prince	Visite de la mission de l'UNITAR pour l'élaboration du programme national de renforcement des capacités (Haïti)
16-18 mars	Tegucigalpa	Séminaire national de sensibilisation (Honduras)
23-24 avril	Saint-Jean	Séminaire national de sensibilisation (Antigua-et-Barbuda)
27-28 avril	Saint-Jean	Premier atelier pour les centres de liaison nationaux d'Amérique latine et des Caraïbes (Antigua-et-Barbuda)
29 avril - 1er mai	Saint-Jean	Quatrième réunion régionale sur la Convention (Antigua-et-Barbuda) Atelier régional des ONG à Antigua-et-Barbuda organisé dans le cadre de la conférence intergouvernementale
26-29 mai	Arequipa	Séminaire international sur le nopal opuntia (Pérou)
1er juin	Santiago	Réunion binationale (Argentine-Chili) sur l'équité entre les sexes (Chili)
2-3 juin	Santiago	Réunion pour la formulation du programme sous-régional pour la puna (Chili)
14-16 octobre	Recife	Premier forum Afrique/Amérique latine et Caraïbes sur la coopération interrégionale (Brésil)

Méditerranée septentrionale et autres régions d'Europe

1997

16-17 octobre	Minsk	Séminaire national de sensibilisation (Biélorus)
21-22 octobre	Chisinau	Séminaire national de sensibilisation (République de Moldova)

1998

27 février	Moscou	Table ronde (Fédération de Russie)
3-4 mars	Bakou	Séminaire national de sensibilisation (Azerbaïdjan)

31 mars	Genève	Réunion d'information destinée aux représentants des missions permanentes des pays d'Europe orientale et d'Europe centrale
7 mai	Riga	Séminaire national de sensibilisation (Lettonie)
15 mai	Bucarest	Journée nationale de sensibilisation (Roumanie)
18-19 mai	Sofia	Séminaire national de sensibilisation (Bulgarie)
20-22 mai	Izmir	Séminaire national de sensibilisation (Turquie)
27 mai	Bruxelles	Réunion de la Commission européenne et des États membres de l'Union européenne concernant la constitution d'un groupe d'experts sur la désertification (Belgique)
28-30 mai	Athènes	Réunion régionale du Groupe des pays de l'Annexe IV (Grèce)
3-4 juin	La Valette	Séminaire national de sensibilisation (Malte)
17-18 juin	Tirana	Séminaire national de sensibilisation (Albanie)
18-19 septembre	Sardaigne	Séminaire international des pays de l'Annexe IV de la Convention pour évaluer la désertification dans les pays méditerranéens (Italie)
21-22 septembre	Nicosie	Séminaire national de sensibilisation (Chypre)
5-10 octobre	Marrakech	Séminaire international sur les processus de désertification : repères et indicateurs dans le bassin méditerranéen (Maroc)
29-30 octobre	Matera	Deuxième forum international sur les politiques européennes de lutte contre la désertification dans le bassin méditerranéen (Italie)
